

## **PROGRAMME**

### **Formation initiale AIPR Encadrant / Inter**

Réf : AIPR\_ENC / FI / INTER

Dernière MAJ : 17/01/2023

Version : 3

**Date(s)** : Selon planning 2023**Durée** : 7.00 heures (1.00 j)**Horaires** : 8:30-12:00 / 13:30-17:00**Tarif HT par personne** : 210.00 €

En cas de prise en charge par votre OPCO avec subrogation de paiement, merci de nous communiquer l'information et nous transmettre le numéro d'agrément avant la facturation. A défaut, la facture vous sera imputée dans sa totalité.

**Lieu** : Aurama (LT) 2 allée du développement 42350 La Talaudière**Effectif** : 3 - 10 participant(s)

Si le seuil minimum d'inscrit à une session n'est pas atteint, EP FORMATION se réserve le droit de l'annuler ou de la reporter.

**Délai d'inscription :**

La limite d'inscription est fixée à 10 jours ouvrés avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à EP FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

**Public :**

- Tout salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

**Prérequis :**

L'entreprise doit s'assurer au préalable que l'apprenant réponde aux prérequis de la formation visée.

- Être âgé de 18 ans et plus
- Présenter une pièce d'identité
- Compréhension du français. Les questions du test écrit peuvent être répétées à l'oral mais ne seront ni traduites, ni reformulées. Traducteur non autorisé lors des tests.

### **Objectifs pédagogiques**

- Faire appliquer les mesures de prévention définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau
- Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux

### **Contenu de la formation (déroulé pédagogique)**

- Module théorique AIPR encadrant :
  - Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant
  - Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseau d'imprécision
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser AIPR du personnel mis à disposition
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Règles d'arrêt de chantier
- Accès aux ouvrages de sécurité
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Préparation des relevés topographiques de réseaux
- Compréhension et respect : - de son environnement - des marquages-piquetages - des signes avertisseurs et indicateurs - des moyens de repérage
- Risques afférents aux réseaux : - selon les caractéristiques des énergies - liés aux atteintes aux réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « quatre A »
- Module pratique AIPR encadrant :
  - Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
  - Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
  - Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

### Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite au test réalisé sur tablette numérique sous forme de QCM en fin de formation

### Modalités d'évaluation

La certification est une obligation de résultat, par le biais d'un examen passé dans un centre d'examen enregistré en préfecture et relié par internet à une plateforme d'examen gérée par le MEDDE.

La réussite à l'épreuve nécessite une note minimale de 48/80 en 1 heure maximum (test en français uniquement)

### Détail sur la certification

Délivrance des documents suivants :

- Certificat de réalisation (avec réussite ou échec à l'épreuve théorique)
- Attestation de compétence AIPR Encadrant

L'employeur délivre aux salariés concernés l'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Passerelles:

- L'attestation comme "Encadrant" vaut attestation comme "Opérateur"

### Validité

5 an(s)

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés

### Méthodes et moyens utilisés

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'une connexion à internet
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- Matériel spécifique : tablette connectée

### Dispositif de suivi, d'exécution, d'évaluation et de résultats de la formation

- Feuilles de présence

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- Fiche des attentes de l'apprenant
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Tours de table réguliers pour valider l'acquisition des connaissances
- Formulaire d'évaluation de la formation

### **Conditions de réussite pour le bon déroulement de la formation**

Afin de garantir le bon déroulement de cette formation, les règles suivantes doivent être respectées par l'entreprise et l'apprenant :

- Le contenu du programme de formation devra être lu par l'apprenant avant le premier jour de formation.
- La convocation, le programme, le règlement intérieur et le plan d'accès devront être remis en main propre de l'apprenant.
- L'apprenant s'engage à participer à la totalité du programme de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en oeuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

#### **EP FORMATION (SARL)**

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat